



NOYA est une marque de collaboration portée par
MRICHARD CONSULTING et Léa Bordier.

Conditions Générales de Vente

1- Identification du prestataire

La société *MRICHARD CONSULTING*, société par actions simplifiée (société à associé unique) au capital social de 100 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, n° SIREN : 929426559, dont le siège social est 58 RUE DE MONCEAU 75008 PARIS, ci-après désignée Le prestataire .

Contact : Maud Richard – Tel : 04 65 84 65 17 – Mail : contact@mrichardconsulting.fr

Activités exercées : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

2- Généralités

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations MRICHARD CONSULTING et de son client dans le cadre de toute commande de prestations ou contrat de service. Toute conclusion de contrat avec MRICHARD CONSULTING implique au préalable l'adhésion et l'acceptation expresse et sans réserve du client aux présentes CGV qui prévalent sur tous autres documents du client et sur toutes discussions ou échanges intervenus entre les parties. En cas de contradiction entre les stipulations figurant dans le contrat de service conclu entre MRICHARD CONSULTING et le client et les présentes CGV, les premières prévaudront sur les secondes. Dans ce cadre, sauf à avoir été acceptée préalablement et expressément par MRICHARD CONSULTING, toute clause figurant sur un document émanant du client est réputée non écrite.

Le seul fait pour MRICHARD CONSULTING de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs clauses figurant aux présentes ne vaut pas renonciation de sa part au bénéfice

desdites clauses. Aussi, dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée ou déclarée nulle ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée contractuellement et à travers les présentes CGV.

Tout autre document que les présentes CGV et que les contrats de service émanant de MRICHARD CONSULTING notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, et non contractuelle. MRICHARD CONSULTING se réserve le droit de modifier ou de rectifier les présentes CGV à tout moment notamment afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle, et/ou technique. Les nouvelles CGV s'appliquent à tout nouveau contrat conclu avec le client. Les CGV sont portées à la connaissance du client au moment de l'envoi des devis par MRICHARD CONSULTING et sont disponibles à tout moment sur simple demande.

Le client déclare adhérer sans restriction ni réserve aux présentes CGV dès qu'il mandate MRICHARD CONSULTING par contact direct, ou indirect, via un support papier ou numérique.

Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le client reconnaît également que préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de MRICHARD CONSULTING, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3- Informations précontractuelles et commande

3.1 Informations précontractuelles

Préalablement à la conclusion du contrat, ces CGV sont communiquées au client, qui reconnaît les avoir reçues. À tout moment les CGV sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.mrichardconsulting.fr/>

Toute commande de prestations fera l'objet de l'émission d'un devis par MRICHARD CONSULTING précisant, notamment, la description de la prestation, son contenu, les modalités particulières de sa réalisation, son prix et les livrables attendus, le cas échéant. Ce faisant, le co-contractant reconnaît qu'il lui a été transmis de manière claire et compréhensible, les informations suivantes avant passation de la commande :

Les caractéristiques essentielles des prestations de services proposées par MRICHARD CONSULTING

Le prix des prestations proposées et des frais annexes,

Les modalités de paiements des sommes dues,

Les dates et les délais auxquels MRICHARD CONSULTING s'engage à exécuter les prestations commandées,

Les informations relatives aux éventuelles garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre, par le biais des présentes.

3.2 Formation du contrat

L'obligation principale de chaque partie, réaliser la prestation pour MRICHARD CONSULTING et payer le prix de la prestation pour le client, naît à compter du moment où le client a dûment signé et retourné sur tout support (numérique, papier...) l'offre de contrat / le devis émis par MRICHARD CONSULTING définissant les prestations commandées. A compter de sa date d'émission, le devis est valable un (1) mois. L'acceptation d'un devis engage le client de manière irrévocable. Aucun contrat ne peut être annulé ou modifié sans l'accord exprès MRICHARD CONSULTING

4- Obligations générales des parties

4.1 Obligations générales

Compte tenu du haut degré d'autonomie que requiert les missions qui lui sont confiées, MRICHARD CONSULTING mettra tout son savoir-faire et ses connaissances au profit du client, à travers la bonne exécution de la mission en s'engageant à réaliser les prestations confiées dans le respect :

Des conditions et du périmètre de la mission fixés par le contrat,

Des réglementations, normes, règles ou référentiels professionnels lui étant applicables,

Des usages et pratiques de la profession.

A ce titre, MRICHARD CONSULTING s'engage :

À conseiller son client en lui apportant l'entier concours de ses connaissances et de son expérience,

À accomplir avec conscience et probité la prestation confiée,

À respecter l'obligation de réserve en ce qui concerne toutes les informations et renseignements qu'il pourrait recueillir,

À rendre compte à son client des diligences effectuées et de la gestion de son

4.2 Obligations générales du client

Afin de permettre à MRICHARD CONSULTING d'accomplir ses prestations, le client s'engage à :

Informer MRICHARD CONSULTING de toute action et démarche en lien direct ou indirect avec l'objet de la prestation, qu'il aurait entreprises avant la date de conclusion du contrat,

Fournir à la société ainsi qu'à ses représentants, en temps utiles et sans frais : tous détails, documents, moyens et informations nécessaires à la bonne exécution des services,

Si besoin, obtenir et maintenir toutes les licences, autorisations, diplômes, qualifications, procédures nécessaires à la réalisation des services et respecter toutes les lois applicables.

Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter toute action ou situation de nature à faire obstacle à la bonne exécution des prestations demandées,

A ne pas interférer ou s'ingérer dans la conduite de la prestation et/ou du mandat confié à MRICHARD CONSULTING

Informer et transmettre en temps utiles à MRICHARD CONSULTING tout document qui lui serait adressé par un tiers et ayant un lien direct avec la prestation confiée à MRICHARD CONSULTING

Régler à son échéance l'intégralité des sommes dues au titre des prestations réalisées.

5- Conditions d'exécution des prestations

5.1 Délai d'exécution

Le délai d'exécution de MRICHARD CONSULTING dépend de la nature de la prestation confiée et/ou du périmètre de la prestation ou du mandat ainsi confié. La durée des prestations peut être spécifiée dans le devis. En tout état de cause, MRICHARD CONSULTING ne saurait être tenu responsable en cas de retard occasionné par le client par suite de transmission insuffisante ou tardive de renseignements, d'éléments ou d'informations ou par suite de non-respect de son obligation de paiement.

5.2 Mandat

Pour l'exécution de sa prestation, le client pourra être amené à autoriser MRICHARD CONSULTING à le représenter directement ou indirectement auprès des tiers concernés et à mener toutes les actions nécessaires à l'aboutissement de sa mission.

6- Délai de rétractation

6.1 Pour les contrats conclus entre le consommateur et le prestataire

En cas de contrat souscrit hors établissement ou à distance, conformément à l'article L.221-18 du Code de la Consommation, le consommateur ou assimilé dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la commande pour exercer son droit de rétractation auprès de MRICHARD CONSULTING, sans avoir à motiver sa décision en utilisant et en envoyant le modèle de formulaire de rétractation figurant en annexe 1 des présentes, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception adressée à MRICHARD CONSULTING à l'adresse suivante : 58 RUE DE MONCEAU 75008 PARIS.

Toutefois, le client est informé de ce qu'aucun droit de rétractation n'est applicable dès lors que les services ont été pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation lorsque leur exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur ou assimilé et renoncement exprès à son droit de rétractation. Le remboursement des sommes qui auraient été versées préalablement à MRICHARD CONSULTING s'effectue au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle MRICHARD CONSULTING est informée de la décision du client de se rétracter.

6.2 Pour les contrats conclus entre un professionnel et le prestataire

Conformément à l'article L.221-3 du Code de la consommation, le droit de rétractation pour le client professionnel est applicable sous 3 conditions strictes :

Le contrat doit être conclu hors établissement,

L'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise,

Le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

Si ces 3 conditions sont réunies, l'entreprise cliente bénéficie du droit de rétractation de quatorze (14) jours, étant entendu que le point de départ du délai de rétractation est le jour de la conclusion du contrat de prestations de service, ou de la réception des biens dans le cadre d'un contrat de vente de biens. Les modalités de restriction, d'exercice du droit de rétraction ou de remboursement applicables aux clients consommateurs sont également applicables aux clients professionnels

7- Prix et modalités de règlement

7.1 Le prix

La rémunération de MRICHARD CONSULTING est déterminée contractuellement sur la base d'un devis préalablement fourni au client. La rémunération est due

nonobstant les éventuelles démarches du client et nonobstant l'issue des démarches engagées par MRICHARD CONSULTING. Les prix sont établis en euros hors taxes et apparaissent également toutes taxes comprises.

7.2 Le règlement

De manière générale, les factures émises par MRICHARD CONSULTING sont payables à échéance. Le règlement des factures s'effectue par prélèvement SEPA ou virement. Une fois le devis accepté par le client, celui-ci se voit proposer le paiement par prélèvement SEPA. A ce titre, un lien de paiement est adressé au client via la plateforme mollie (. Via ce lien de paiement, le client a la possibilité d'opter pour un paiement de la prestation en ligne 2 (deux) fois, paiements intervenants tous les 30 jours, sans frais supplémentaires. Il lui sera alors demandé, via ce lien sécurisé de fournir ses informations bancaires et de valider l'autorisation de prélèvements proposée. À titre exceptionnel, des délais supplémentaires de paiement pourront éventuellement être accordés par MRICHARD CONSULTING sur demande expresse du client, et sous réserve que la prestation proposée est une visée uniquement professionnelle.

7.3 Modalités de règlement spécifiques aux formations financées à titre individuel (par une personne physique n'ayant pas la personnalité morale)

Pour toute prestation de formation commandée, un acompte de 30% devra être versé pour valider la prestation, conformément à l'article L6353-6 du code du travail. Pour les formations financées à titre individuel (par une personne physique n'ayant pas la personnalité morale) aucun encaissement ne sera effectué avant l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat de formation.

7.4 Non paiements ou retards de paiement

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

~~de suspendre l'exécution des prestations~~
de suspendre l'exécution des prestations

obligations, en attendant la régularisation par le client, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client

L'application d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts, égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation,

L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€, de plein droit et sans notification préalable. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur

justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

L'application de plein droit de la clause pénale mentionnée ci-dessous (Article 7.5)

7.5 Clause pénale

En cas de manquement persistant, cinq jours après la réception d'une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, une indemnité égale à 15 % (quinze pourcent) des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels, sera exigible du débiteur, sans préjudice du droit à des dommages et intérêts au bénéfice du créancier.

8- Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site <https://www.mrichardconsulting.fr/> sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la société MRICHARD CONSULTING. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soit la forme. Les informations et données contenues dans tout document ou support d'information fourni MRICHARD CONSULTING dans le cadre de son accompagnement et des présentes CGV demeureront la propriété exclusive de MRICHARD CONSULTING, de même que tous les droits de propriété intellectuelles (incluant, de manière non limitative les marques et modèles) qui y sont associés.

Le Client s'interdit de reproduire ou faire reproduire, en totalité ou en partie, le concept et modèles ou tout autre droit de propriété industrielle dont MRICHARD CONSULTING est titulaire, sous peine de poursuites, et/ou de transmettre à des tiers toute information de quelque nature que ce soit permettant la reproduction totale ou partielle de ces droits.

MRICHARD CONSULTING se réserve le droit de s'opposer, de faire cesser ou de demander réparation de toute utilisation qu'elle jugerait déloyale, constitutive d'un acte de parasitisme commercial ou contraire à son image.

9- Résiliation de l'engagement

9.1 Résiliation à l'initiative du prestataire

MRICHARD CONSULTING pourra suspendre ou résilier de plein droit le contrat conclu avec le client, quinze jours après une mise en demeure adressée par LR/AR demeurée infructueuse, sans encourir ni pénalités ni toute autre sanction, dans les cas suivants :

Inobservation par le client de l'une des conditions des présentes CGV ou des conditions particulières qui seraient conclues entre les parties ;

Non-paiement des factures par le client ;

Non-respect par le client de son devoir de collaboration ;

Désaccord majeur entre le client et MRICHARD CONSULTING concernant les conseils apportés ;

Cessation ou suspension de l'activité du client affectant sa solvabilité ;

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

La résiliation fondée sur l'un des motifs sus exposée est réputée être aux torts du clients. Si la résiliation du contrat intervient pour l'un des motifs exposés ci-dessus, le client devra verser à MRICHARD CONSULTING les frais et rémunérations dus et à devoir à la date de la résiliation, outre la clause pénale mentionnée à l'article 7-5 des présentes CGV, sans préjudice des autres dommages et intérêts pouvant être réclamés.

9.2 Résiliation à l'initiative du client

Si la résiliation du contrat intervient à l'initiative du client sans manquement de la part de MRICHARD CONSULTING, le client devra verser à MRICHARD CONSULTING les frais et rémunérations dus et à devoir à la date de la résiliation, outre la clause pénale mentionnée à l'article 7-5 des présentes CGV, sans préjudice des autres dommages et intérêts pouvant être réclamés.

9.3 Résiliation pour force majeure

La résiliation du contrat pourra également intervenir de plein droit pour force majeure 15 jours après réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extra judiciaire.

10- Force majeure

Les parties ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables si la non exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure. La partie qui subit la force majeure devra en notifier la survenance sans délai à l'autre partie. Dans l'hypothèse d'un cas de force-majeure, l'exécution des obligations des parties pourra être suspendue. Les cas de force majeure ou de tout empêchement indépendant de la volonté de MRICHARD CONSULTING entravant l'exécution de la prestation,

notamment, la grève même partielle, l'incendie, l'inondation, la survenance d'une épidémie, l'interruption, ainsi que la cessation d'activité d'une des Parties autorisent MRICHARD CONSULTING à suspendre, à annuler ou à prolonger dans le temps l'exécution des prestations sans recours possible en indemnisation à l'encontre de MRICHARD CONSULTING.

De convention expresse, constitue un cas de force majeure, les événements indépendants de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du contrat souscrit, et notamment la cessation d'activité de l'une des parties et l'indisponibilité prolongée d'un homme clé (exemple : gestionnaire de la prestation – interlocuteur privilégié) pour des raisons indépendantes de sa volonté.

11- Responsabilités

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation de MRICHARD CONSULTING est une obligation de moyen.

Les informations données par MRICHARD CONSULTING ne sont en aucun cas des conseils juridiques et ne sont en aucun cas destinées à se substituer aux conseils d'un professionnel du droit.

En tout état de cause, la responsabilité de MRICHARD CONSULTING est strictement limitée aux obligations expressément définies par le contrat. La responsabilité de MRICHARD CONSULTING ne pourra être engagée pour :

Une erreur, omission ou une inexactitude engendrée par un manque d'information ou des informations erronées, fallacieuses et ou incomplètes remises par le client,

Un retard dans le traitement du dossier occasionné par le client ou un manque de réactivité de celui-ci,

En cas de faute prouvée par le client, MRICHARD CONSULTING ne sera tenu que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs du fait de l'exécution des prestations.

En conséquence, MRICHARD CONSULTING ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du client ou des tiers.

Dans le cadre de son activité, MRICHARD CONSULTING ne se substitue pas aux autres intervenants et au client lui-même lesquels nonobstant l'intervention de MRICHARD CONSULTING sont pleinement responsables des obligations qui leur incombent. Le client demeure seul responsable de la bonne application des conseils prodigués et de la méthodologie fournie. MRICHARD CONSULTING ne saurait être tenu de quelque manière responsable à raison des fautes commises par d'autres intervenants ou du client lui-même.

Dans tous les cas, la responsabilité de MRICHARD CONSULTING, si elle est prouvée, sera limitée au montant de sa rémunération prévue ou due par le client ou à devoir telle que fixée au contrat.

12- Protection des données à caractère personnel

Chaque partie devra prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à tout moment au respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles.

12.1 Collecte et utilisation des données personnelles

Les données à caractère personnel qui peuvent être collectées sont les suivantes : nom, prénom, date de naissance, âge, adresse électronique, adresse mail professionnelle non générique contenant prénom et nom d'une personne, coordonnées postales, coordonnées téléphoniques, profession et/ ou fonction exercée, identité de l'employeur, Kbis, Curriculum vitae, diplôme, formation suivie, qualifications, casier judiciaire, coordonnées bancaires, n° d'identification, etc.

L'utilisation des données personnelles par MRICHARD CONSULTING sont les suivantes : organisation, gestion et exécution des prestations commandées, communication avec le client, établissement devis, contrats, factures et documents divers, – envoi de mails et de documents – gestion des éventuels litiges, prise de contact avec des établissements tiers, etc.

12.2 Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder cinq années sauf si :

Le client exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après

Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire

Pendant cette période, MRICHARD CONSULTING met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

12.3 Partage des données personnelles à un tiers /Sécurité et confidentialité

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux intervenants et préposés d'MRICHARD CONSULTING.

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés ou entités tierces ou des tiers, dans les cas suivants :

Pour les besoins de l'exécution de la prestation, impliquant l'intervention d'un tiers ou d'une entité tierce, dès lors que la personne concernée est informée de l'existence de cette intervention, Si MRICHARD CONSULTING fait appel à un sous-traitant dans l'exécution de sa mission : Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. Si la loi l'exige, MRICHARD CONSULTING peut transmettre les données pour donner suite aux réclamations présentées contre MRICHARD CONSULTING et se conformer aux procédures administratives et judiciaires, Si MRICHARD CONSULTING est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, MRICHARD CONSULTING pourra être amenée à céder ou à partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie. En dehors des cas énoncés ci-dessus, MRICHARD CONSULTING s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données des clients sans leur consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.)

MRICHARD CONSULTING met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles, et physiques en matière de sécurité numérique pour protéger les données personnelles de ses clients contre les altérations, destructions, et accès non autorisés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données personnelles le concernant. Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, le client peut exercer ses droits en contactant le Délégué à la protection des données ainsi désigné au sein MRICHARD CONSULTING à l'adresse mail suivante : contact@mrichardconsulting.fr

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr) Le consommateur est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle il peut s'inscrire (<https://conso.bloctel.fr/>).

Intégrité du Contrat

Les présentes CGV et le devis accepté par le client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige avec des professionnels, les juridictions de Paris (France) seront compétentes, nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires ou par requête.

En cas de litige avec des consommateurs, les tribunaux français seront seuls compétents selon les règles en vigueur. Pour la définition de la juridiction compétente, MRICHARD CONSULTING à l'adresse de son siège social.

Médiation

En cas de réclamation non résolue amiablement et conformément à l'article L612-1 du Code de la Consommation, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation de l'association nationale des médiateurs, en ligne à l'adresse <https://www.anm-conso.com/> ou par voie postale : ANM Conso – 62, rue Tiquetonne – 75002 PARIS. Le Service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

ANNEXE 1 : Modèle de formulaire de rétractation

Compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de MRICHARD CONSULTING
Adresse : 58 RUE DE MONCEAU 75008 PARIS
Contact : Madame Richard Maud

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur le ou les prestations tels que décrites ci-dessous :

.....
.....
.....

Commandé en date du Ayant fait l'objet d'un devis le:

.....

Nom et fonction du consommateur :

.....

Adresse du consommateur :

.....
.....
.....

Date:

Signature du consommateur:

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail à contact@mrichardconsulting.fr ou par téléphone au 04 65 84 65 17